

# PANORAMA

Cahier thématique



## Peste porcine africaine : comment faire face à la menace mondiale



# PERSPECTIVES

# DOSSIER

# AUTOUR DU MONDE

*Au 31 décembre 2019, 162 foyers de peste porcine africaine avaient été notifiés dans un total de 31 provinces ainsi que dans les zones sous la juridiction du Corps de Production et de Construction du Xinjiang<sup>(1)</sup> (Fig. 1). Ces foyers ont causé la mort de 13 827 porcs sur les 20 528 infectés et entraîné l'abattage sanitaire de plus de 1,1 million de porcs. La souche causale appartenait au génotype II. La plupart des foyers (73,4 %) concernaient des élevages de petite taille ou de taille moyenne. Dans les premiers stades de l'épidémie, les foyers objets d'une notification concernaient, dans leur quasi-totalité, ces petites exploitations, avec un taux de 91,4 %, par exemple, en avril 2019.*

## Voies de transmission

Une analyse des modes probables d'introduction dans 148 foyers survenus dans des élevages et des abattoirs indique comme principales voies de transmission le contact entre véhicules et personnel (42 %), l'alimentation en eaux grasses (39 %) et les mouvements de porcs infectés et de produits dérivés potentiellement contaminés (19 %). Dans 14 provinces, le premier foyer notifié était associé à l'alimentation en eaux grasses. Outre les 148 foyers recensés dans des élevages et des abattoirs, 9 foyers concernaient des véhicules transportant des porcs et 5 concernaient des sangliers.

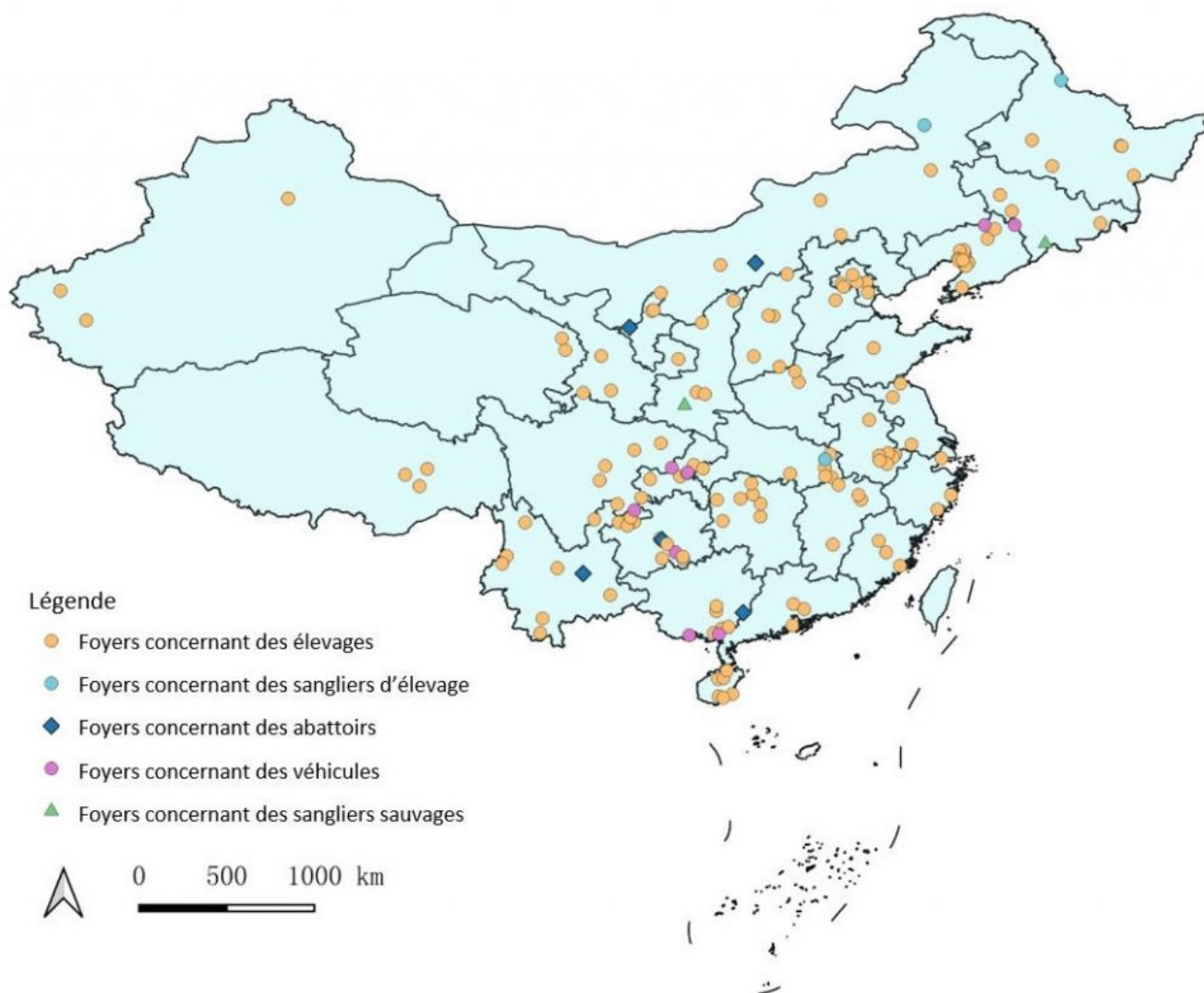


Fig. 1. Distribution géographique des foyers de peste porcine africaine en Chine continentale. Source : Ministère de l'agriculture et des affaires rurales de la République Populaire de Chine.

## Lancement de mesures ciblées

Des mesures de prévention et de lutte ont été mises au point en tenant compte des caractéristiques de l'épidémie. Parmi ces mesures figurent l'interdiction de l'alimentation en eaux grasses, le contrôle des mouvements, la fermeture des marchés de porcs vivants, le renforcement des inspections dans les abattoirs, le nettoyage et la désinfection des véhicules et l'amélioration de la sécurité biologique dans les élevages. Selon une enquête réalisée par la filière porcine en novembre 2019, le taux de mise en œuvre globale des mesures de prévention et de lutte parmi les personnes interrogées était de 90 % et toutes ou presque ont signalé avoir interdit l'alimentation en eaux grasses. La sensibilisation des administrations locales, des Autorités vétérinaires et des éleveurs aux mesures de prévention et de lutte s'était sensiblement améliorée au fil du temps. De plus, la proportion d'échantillons positifs prélevés sur des véhicules, dans des abattoirs ou des marchés, s'était considérablement réduite. Avec la mise en œuvre de ces mesures, la gravité de l'épidémie a nettement diminué (Fig. 2).

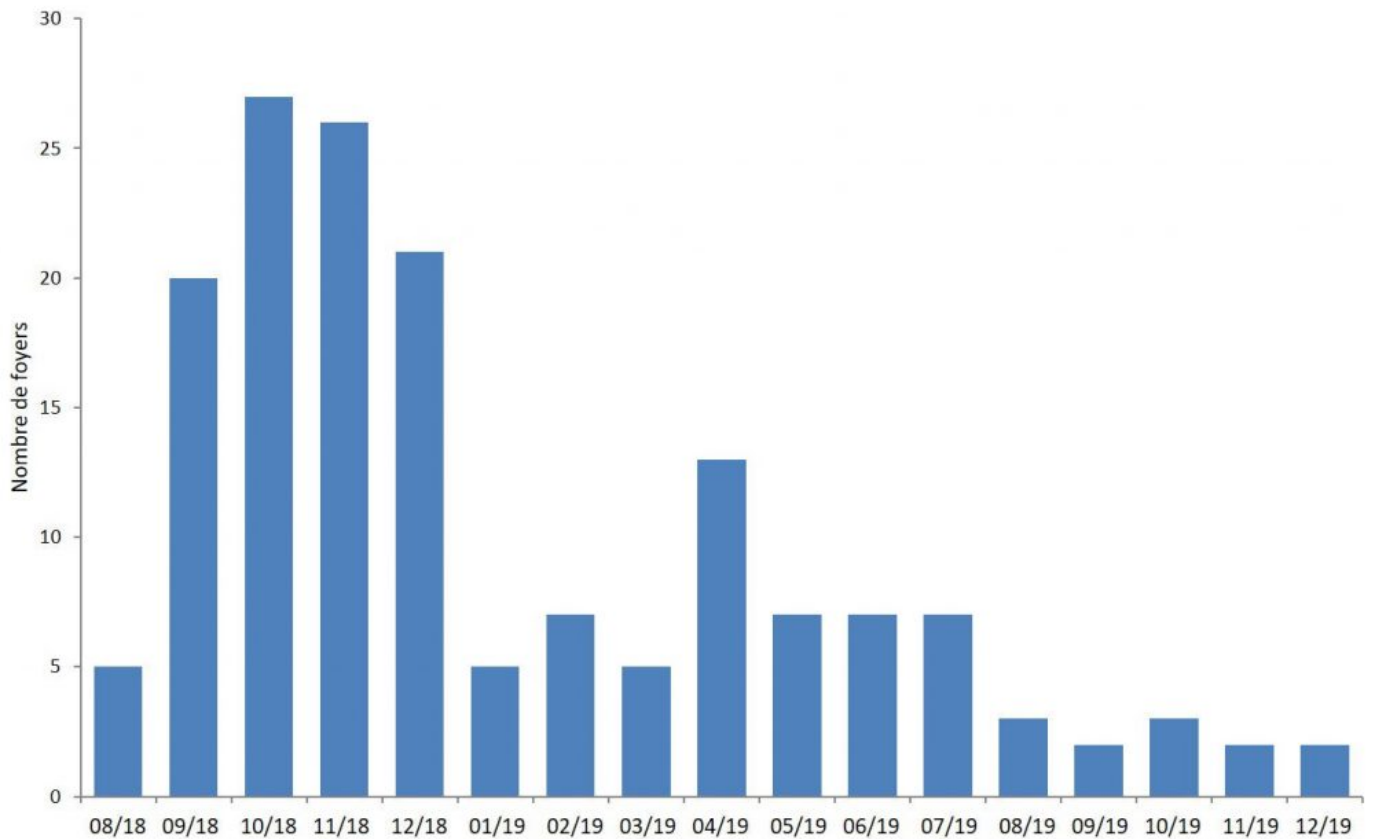


Fig. 2. Distribution temporelle des foyers de peste porcine africaine en Chine continentale. Source : Ministère de l'agriculture et des affaires rurales de la République Populaire de Chine.

(1) Le Corps de production et de construction du Xinjiang est une autorité administrative de la Région autonome ouïghoure du Xinjiang.

<http://dx.doi.org/10.20506/bull.2020.1.3125>

## DOSSIER

# Situation épidémique et pratiques en matière de peste porcine africaine en Chine

### MOTS-CLÉS

#Chine (Rép. Pop. de), #lutte contre les maladies, #peste porcine africaine.

### AUTEURS

Yang H.<sup>(1)</sup>, Gao L.<sup>(1)</sup>, Wang Y.<sup>(1)\*</sup> & Huang B.<sup>(1)</sup>



(1) China Animal Health and Epidemiology Centre (CAHEC), Qingdao (République Populaire de Chine).

\* Contact auteurs : [wangyouming@cahec.cn](mailto:wangyouming@cahec.cn).

*Les désignations et dénominations utilisées et la présentation des données figurant dans cet article ne reflètent aucune prise de position de l'OIE quant au statut légal de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.*

*Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans cet article. La mention de sociétés spécifiques ou de produits enregistrés par un fabricant, qu'ils soient ou non protégés par une marque, ne signifie pas que ceux-ci sont recommandés ou soutenus par l'OIE par rapport à d'autres similaires qui ne seraient pas mentionnés.*



© MediaProduction/Getty Images

**L'OIE** est une organisation internationale créée en 1924. Ses 182 Membres lui ont donné pour mandat d'améliorer la santé et le bien-être animal. Elle agit avec l'appui permanent de 325 centres d'expertise scientifique et de 12 implantations régionales présents sur tous les continents.



Suivez l'OIE sur [www.oie.int](http://www.oie.int)



@OIEAnimalHealth



World Organisation for Animal Health - OIE



OIEVideo



World Organisation for Animal Health



World Organisation for Animal Health (OIE)



Version digitale : [www.oiebulletin.com](http://www.oiebulletin.com)



**ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE**  
*Protéger les animaux, préserver notre avenir*

12, rue de Prony - 75017 Paris, France  
Tél. : +33 (0)1 44 15 18 88 - Fax : +33 (0)1 42 67 09 87 - [oie@oie.int](mailto:oie@oie.int)